

Règlement des trails

Article 1 : PARTICIPATION

[LA COMBRONITA](#) (trail découverte de 10,300km) (Catégorie d'âge minimum de participation : CA 2003 - 2004) et [LE COMBRONDIO](#) (trail court de 24,700km) (Catégorie d'âge minimum de participation : JU 2001 - 2002) sont ouverts à toute personne majeure et mineure (autorisation parentale pour les mineurs) entraînée et médicalement apte à la pratique de la course à pied.

Toute personne mineure s'inscrivant au Trail Emilie, certifie avoir l'accord parental et s'engage à respecter sans restriction l'ensemble des dispositions du règlement 2019.

Article 2 : LES INSCRIPTIONS
Les inscriptions seront prises en compte soit :

- en ligne, sur le site le-sportif.com après acquittement des droits d'engagement par paiement en ligne sécurisé.

- Les licenciés à la FFA : Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running, ou à l'UFOLEP, FSGT, FSCF, ASPTT, FSPN, FFH, FFSA, FCD, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ou possédant un Pass' J'aime Courir (délivré par la FFA) devront fournir une photocopie de leur licence sportive ou pass en cours de validité (la date doit être visible et lisible).

- Les autres concurrents (titulaire d'une licence sportive ou non) devront obligatoirement déposer, au moment de l'inscription, une copie de leur [certificat médical](#) avec la mention obligatoire "**pas de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition**" datant de moins d'un an à la date de l'épreuve. **(Seul ce type de certificat sera accepté!!!)**

La DATE LIMITE pour vous inscrire en ligne est fixée au mercredi 13 novembre 2019 à 23h59.

L'association Téléthon Pays de Combronde ne délivrera pas de facture correspondant à la transaction bancaire; merci de votre compréhension.

- par courrier, avec une [fiche individuelle d'inscription](#), après acquittement des droits d'engagement (par chèque à l'ordre de : **Association Téléthon Pays de Combronde**) et fourniture du [certificat médical](#) (ou une copie) ou de la copie de la licence.

- Les licenciés à la FFA : Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running, ou à l'UFOLEP, FSGT, FSCF, ASPTT, FSPN, FFH, FFSA, FCD, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ou possédant un Pass' J'aime Courir (délivré par la FFA) devront fournir une photocopie de leur licence sportive ou pass en cours de validité (la date doit être visible et lisible).

- Les autres concurrents (titulaire d'une licence sportive ou non) fourniront un [certificat médical](#) (ou une copie) avec la mention obligatoire "**pas de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition**" datant de moins d'un an à la date de l'épreuve. **(Seul ce type de certificat sera accepté!!!)**

Ces documents doivent être joints à la [fiche individuelle d'inscription](#) et envoyés par la poste à l'adresse suivante :

Inscriptions		Trail	Emilie
Chez	Mr	Michael	BEAUFILS
39		Belle	Allée
63460 COMBRONDE			

La DATE LIMITE pour déposer votre inscription à la Poste est fixée au **samedi 9 novembre 2019** **inclus.**

Quelques inscriptions, dans la limite des places restantes disponibles, seront possibles sur place :

- le samedi 16 novembre de 14h à 18h (moyennant une majoration de tarif de 5€)
- le jour de l'épreuve de 7h30 à 8h30 pour [LE COMBRONDIO](#) (moyennant une majoration de tarif de 5€)
- le jour de l'épreuve de 7h30 à 9h30 pour [LA COMBRONITA](#) (moyennant une majoration de tarif de 5€)

Pour l'inscription, merci d'apporter : votre [fiche individuelle d'inscription](#) et votre [certificat médical](#) (ou copie) ou copie de votre licence.

Le nombre total de coureurs est limité à 1000.

TARIFS :

Les frais d'engagement sont :

- [LA COMBRONITA](#) Trail découverte de 10,300km : 10€ (majoration de 5€ si inscription sur place)
- [LE COMBRONDIO](#) Trail court de 24,700km : 12€ (majoration de 5€ si inscription sur place)

Article 3 : RETRAIT DES DOSSARDS
Le retrait des dossards se déroulera à la maison des associations (rue Alexandre Varenne) :

- le samedi 16 novembre (veille du Trail Emilie) de 14h à 18h
- le jour du Trail Emilie à partir de 7h30

Chaque dossard est remis individuellement à chaque coureur sur présentation d'une pièce d'identité avec photo.
Le dossard sera attaché avec 4 épingles à nourrice (**fournies par le concurrent**) et porté sur la poitrine; il devra être visible durant tout le trail.
Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Attention : chaque dossard est associé à une puce permettant le chronométrage et le classement. Chaque puce non rendue sera facturée 10€ par l'organisateur.

Article 4 : ANNULATION

Toute demande d'annulation ne pourra être prise en compte que si elle est accompagnée d'un certificat médical; elle devra être parvenue à l'organisation 1 semaine avant le Trail. Les réservations de restauration ne sont pas remboursables.

Article 5 : CODE DE LA ROUTE

Les concurrents doivent respecter le balisage et les consignes des commissaires de course. L'épreuve emprunte des routes ouvertes à la circulation routière, les concurrents doivent impérativement se soumettre au code de la route. L'organisation se dégage de toute responsabilité en cas de non respect de cet article.

Article 6 : SECURITE

Des signaleurs équipés de chasubles et de panneaux de signalisation seront présents aux traversées de routes dangereuses et auront pour mission de gérer la circulation routière et la traversée des concurrents. La couverture médicale est assurée par un médecin référent et une association de secouristes agréé.

Article 7 : ASSURANCE

Responsabilité civile : les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès de la MAIF (Contrat n° 2 754312 R) se rapportant au contrat AFM N° 063 0 001.
Individuelle accident : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.
Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement pour la pratique du trail.

Article 8 : DROIT A L'IMAGE

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur pour l'utilisation faite de son image.

Article 9 : L'ESPRIT TRAIL

- respecter l'environnement : ne pas jeter de déchets (emballages barres énergétiques, tubes de gel, bouteilles...)
- respecter le tracé : ne pas couper, rester sur les chemins
- venir en aide à un concurrent en situation difficile (blessure, grosse fatigue...)
- pas de ravitaillement ou d'aide extérieure en dehors des zones de ravitaillements prévues par l'organisation
- respecter les bénévoles sans lesquels ces courses ne pourraient avoir lieu

Article 10 : MATERIEL OBLIGATOIRE

Tout participant, s'engage à être équipé d'une tenue sportive adéquate à la pratique du Trail. Néanmoins il est conseillé de partir avec une gourde pleine ou un sac à eau et avec quelques barres ou gels énergétiques.

Article 11 : PARCOURS ET HORAIRES

- [LA COMBRONITA](#), Trail découverte de 10,300km : Dimanche 17 novembre, départ 10h à la maison des association de Combronde (rue Alexandre Varenne)
- [LE COMBRONDIO](#), Trail court de 24,700km : Dimanche 17 novembre, départ à 9h à la maison des association de Combronde (rue Alexandre Varenne)

A tout moment, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou les horaires voire même d'annuler l'épreuve pour tous motifs qui mettraient la vie des coureurs en danger ou tout cas de force majeure.

Article 12 : CLASSEMENTS ET LOTS
Un souvenir offert aux 500 premiers inscrits.
Lots aux 3 premières femmes et 3 premiers hommes de chaque course.

CATÉGORIE CODE ANNÉE DE NAISSANCE
(valable du 1^{er} novembre 2019, jusqu'au 31 octobre 2020)

Masters M	:	1985	et	avant...
Seniors	SE :	1986	à	1997
Espoirs	ES :	1998 -	1999 -	2000
Juniors	JU :	2001	-	2002
Cadets CA : 2003 - 2004				

Détails des catégories Masters

Masters H et F

M1 : 1981 à 1985
M2 : 1976 à 1980
M3 : 1971 à 1975
M4 : 1966 à 1970
M5 : 1961 à 1965
M6 : 1956 à 1960
M7 : 1951 à 1955
M8 : 1946 à 1950
M9 : 1941 à 1945
M10 : 1936 à 1940
M11 : 1931 à 1935

Article 13 : SANCTIONS

Tout manquement à ce règlement et en particulier aux articles, 5 et 9 entraînera la disqualification immédiate du concurrent selon la faute.

Article 14 : CONTRÔLE ANTI DOPAGE
Conformément aux règlements des courses hors stades FFA, des contrôles (sanguins) antidopage pourront être effectués.

L'INSCRIPTION À L'UNE DES COURSES DU TRAIL EMILIE 2019 VAUT ACCORD DE CE RÈGLEMENT